

PROCÈS-VERBAL de la **57^e séance spéciale** du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale tenue le **15 juin 2022, à 18 h 30**, par voie de téléconférence.

VICE-PRÉSIDENT Monsieur Normand Julien
SECRÉTAIRE Monsieur Guy Thibodeau
assisté de madame Linda Vien

PRÉSENCES Monsieur Louis Boisvert
Madame Joan Chandonnet
Madame Violaine Couture
Madame Marie-Hélène Gagné
Monsieur Stéphane Garneau
Madame Line Plamondon
Monsieur Serge Savaria
Madame Véronique Vézina

ABSENCES MOTIVÉES Monsieur Rénald Bergeron
Madame Monique Carrière, présidente
Madame Sylvie Dillard
Monsieur Jean-Pascal Gauthier
Monsieur Simon Lemay
Monsieur Jean-Denis Paquet

INVITÉS *Madame Annie Caron, directrice des affaires juridiques, institutionnelles et corporatives*
Monsieur Stéphane Bussières, directeur des ressources financières
Monsieur Patrick Duchesne, président-directeur général adjoint

QUORUM

Après vérification du quorum et des autres formalités d'usage, la présidente déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

2. NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT - SOUTIEN ET RÉADAPTATION DANS LA COMMUNAUTÉ

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Julien, indique qu'à la suite de l'appel de candidatures qui s'est tenu du 25 au 31 mai 2022, cinq curriculum vitae ont été reçus pour le poste précité, et trois candidats ont été convoqués en entrevue.

Le comité de sélection était composé de M. Patrick Duchesne, directeur des programmes Santé mentale et Dépendances, M. Vincent Lamontagne, directeur adjoint des communications, et M. Julien. Ces derniers ont rencontré les candidats en entrevue le 8 juin 2022. Le comité a convenu à l'unanimité de nommer Mme Nathalie Dubeau-Racine à titre de directrice adjointe – Soutien et réadaptation dans la communauté.

Parmi les éléments en faveur de la nomination de Mme Dubeau-Racine, sont notés son excellente vision stratégique et de son secteur d'activité, son engagement, son souci de l'amélioration continue et sa préoccupation constante pour la qualité, la continuité, la performance des services et leur accessibilité.

Abondant dans le même sens, M. Patrick Duchesne poursuit en expliquant que Mme Dubeau-Racine se concentrera sur les activités en santé mentale et dépendances aux extrémités du territoire, dont Charlevoix et Portneuf, ainsi qu'auprès des équipes de suivis intensifs dans la communauté, en région métropolitaine. Il souligne la culture d'externalisation liée à ce poste.

Mme Dubeau-Racine est détentrice d'un baccalauréat en santé mentale et gestion, et poursuit ses études à la maîtrise en administration publique ainsi qu'à la maîtrise en droit et politiques de la santé. Elle cumule huit années d'expérience dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont quatre années à titre de gestionnaire. Elle occupait jusqu'à maintenant le poste de chef de service des cliniques externes à la Direction des programmes Santé mentale et Dépendances.

RÉSOLUTION CA - CIUSSS - 2022-06[988]-15

CONSIDÉRANT que le poste de directeur adjoint – Soutien et réadaptation dans la communauté est devenu vacant le 24 mai 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit notamment nommer les hors-cadres et cadres supérieurs ;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur adjoint – Soutien et réadaptation dans la communauté a été affiché du 25 au 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, composé de M. Patrick Duchesne, M. Normand Julien et M. Vincent Lamontagne, a rencontré les candidats le 8 juin 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **DE NOMMER** Mme Nathalie Dubeau-Racine à titre de directrice adjointe – Soutien et réadaptation dans la communauté à la Direction des programmes Santé mentale et Dépendances du CIUSSS de la Capitale-Nationale, à compter du 20 juin 2022.

3. ADOPTION DES AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE AU 31 MARS 2022

Le directeur des ressources financières, M. Stéphane Bussièrès, explique qu'un établissement terminant l'année en surplus a la possibilité d'affecter certains montants pour des projets de recherche. Il s'agit de revenus nets générés par un projet de recherche terminé (pour le démarrage de nouveaux projets de recherche ou la consolidation de projets de recherche en cours), ainsi que de revenus nets générés par l'opération d'infrastructures de recherche (plateformes) pour financer leur exploitation et leur maintien ainsi que le remplacement d'équipements qui leur sont liés.

Compte tenu de la situation de surplus, les montants affectés sont plus élevés cette année, permettant d'apporter une certaine sécurité pour les années futures si la situation était plus difficile.

En terminant, le comité de vérification a pu étudier ce dossier lors de sa réunion du 14 juin 2022.

Question

Un membre s'interroge sur la façon dont ces fonds sont alloués et redistribués aux chercheurs, projets ou groupes de recherche.

Réponse

M. Bussièrès indique qu'un suivi des surplus par chercheur est effectué à l'aide d'un fichier dont il fait l'analyse avec le directeur de la recherche et la directrice adjointe administrative de la recherche, spécifiant qu'il ne s'agit pas d'attributions annuelles, mais de soldes déjà associés à un chercheur ou groupe de recherche.

À la lumière des informations fournies, le conseil d'administration convient de ce qui suit.

RÉSOLUTION CA - CIUSSS - 2022-06[989]-15

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) (1) et de l'article 2.14.2 des principes directeurs du Manuel de gestion financière, le conseil d'administration doit adopter les affectations d'origine interne;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (ci-après « CIUSSS ») de la Capitale-Nationale respecte la *Loi sur l'équilibre budgétaire*;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS de la Capitale-Nationale génère un surplus d'exercice de 6 422 776 \$ pour le fonds d'exploitation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'adopter les affectations d'origine interne au 31 mars 2022.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **D'ADOPTER** une affectation d'origine interne de 648 042 \$ pour les projets de recherche terminés, afin de permettre le démarrage de nouveaux projets et la consolidation de projets en cours.
- **D'ADOPTER** une affectation d'origine interne de 104 127 \$ pour les revenus nets découlant de l'exploitation des infrastructures de recherche (plateforme) afin de mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.

4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (AS-471) POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2022 DU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le directeur des ressources financières fait un résumé du contenu du rapport annuel (AS-471) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022. Ce rapport, présenté la veille au comité de vérification, présente un surplus de 6,4 milliards \$ au 31 mars 2022.

Fonds d'exploitation

En ce qui concerne les principaux écarts au fonds d'exploitation, M. Bussièrès mentionne que la hausse des revenus par rapport au budget s'explique par le financement additionnel reçu en lien avec la pandémie, les nouvelles mesures liées aux conventions collectives et l'équité salariale.

Il rappelle ensuite que établissements étaient autorisés à déclarer un surplus lié à leurs activités accessoires, ce qui représente, pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale, environ 2,4 millions \$. Ce montant provient principalement des stationnements et de la recherche. Par ailleurs, 4 M\$ ont été reçus découlant de l'entente de cession d'activités finalisée entre l'établissement et le CHU de Québec – Université Laval, et ce, après obtention d'une dérogation du ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après « MSSS ») pour que ce montant soit affecté au solde de fonds.

Un solde de 24 millions \$ demeure non affecté au fonds d'exploitation et pourrait être utilisé pour de nouveaux projets, avec l'autorisation du conseil d'administration et, dans certains cas, du MSSS.

Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisation présente un surplus de 14 M\$ pour 2021-2022. Ceci s'explique par le fait qu'au 1^{er} avril 2021, le MSSS a transféré les actifs (bâtiments et terrains) de la Société québécoise des infrastructures vers les établissements. Le MSSS exige que ce montant demeure au solde de fonds pour des besoins éventuels liés, par exemple, à la vente de terrains ou autres, faisant en sorte qu'il ne peut être utilisé dans le cadre de nouveaux projets.

Il termine en fournissant les motifs expliquant les principaux écarts au fonds d'immobilisation, qui relèvent, en grande partie, de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Une réserve des vérificateurs externes est d'ailleurs émise, de longue date, sur ce sujet.

Questions

Un membre questionne M. Bussières sur l'utilisation possible des surplus au solde de fonds, souhaitant savoir si des projets pouvant en bénéficier sont sur la table, ainsi que la manière dont procède l'établissement pour les sélectionner.

Un autre membre interroge M. Bussières en lien avec la capacité à dépenser de l'établissement, à savoir s'il aurait géré les choses différemment s'il avait su, en début d'année, que ses surplus seraient tels que ceux présentés.

Ce même membre s'interroge ensuite sur la révision éventuelle, par le MSSS, de l'utilisation du solde de fonds des établissements. Il souhaite savoir à quoi l'on doit s'attendre sur ce plan.

Réponses

En réponse à la première question, M. Bussières explique le solde de fonds provenant du fonds d'exploitation pourrait être utilisé pour faire des projets ou servir en situation de déficit. Il explique que les projets financés à même le solde de fonds nécessitent une validation en comité de direction et l'approbation du conseil d'administration. Ils rappellent les projets de lac de données, de téléphonie et du réseau sans fil qui ont dû utiliser cette trajectoire.

En réponse à la seconde question, M. Bussières doute que l'établissement ait eu la capacité humaine de faire les choses différemment dans le contexte de la pandémie. Il rappelle que le CIUSSS de la Capitale-Nationale a un déficit structurel dont il devra s'occuper dans les prochaines années. À cet égard, le projet de performance financière devrait aider l'établissement à diminuer ce déficit dans les prochaines années. Le président-directeur général, M. Guy Thibodeau, ajoute que les surplus pourraient être utilisés, par exemple, pour des projets éventuels non récurrents. Des discussions à cet effet pourraient être tenues dès décembre.

En regard de la dernière question, M. Bussières précise que le sujet n'a pas été rapporté à la table des directeurs des finances, et que rien ne laisse présager une péréquation à venir dans le réseau de la santé et des services sociaux avec le surplus de l'établissement.

Audit des états financiers au 31 mars 2021

M. Normand Julien clôt cette présentation en mentionnant que le rapport des vérificateurs externes, soit la firme Mallette, conclut que les états financiers du CIUSSS de la Capitale-Nationale donnent une image fidèle conformément aux normes comptables, à l'exception de quelques éléments ayant amené deux réserves cette année, contre cinq l'an dernier. Ces réserves concernent des dépenses liées à la pandémie, notamment quant à l'exhaustivité de certains coûts, ainsi que certains reclassements des charges salariales n'ayant pu être validées de façon satisfaisante. L'autre réserve est relative aux provisions salariales, dont il en fournit les détails. M. Julien précise que ce sont des réserves généralisées dans le réseau et le secteur public.

À la lumière des informations obtenues, le conseil d'administration procède comme suit :

RÉSOLUTION CA - CIUSSS - 2022-06[990]-15

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (ci-après « CIUSSS ») de la Capitale-Nationale de transmettre le Rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 au ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après « MSSS ») au plus tard le 15 juin 2022, comme le stipule la circulaire 2022-001;

CONSIDÉRANT la présentation du *Rapport financier annuel (AS-471) se terminant le 31 mars 2022* du CIUSSS de la Capitale-Nationale par les auditeurs externes de la firme Mallette aux membres du comité de vérification lors de sa réunion du 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport financier annuel (AS-471) se terminant le 31 mars 2022 du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

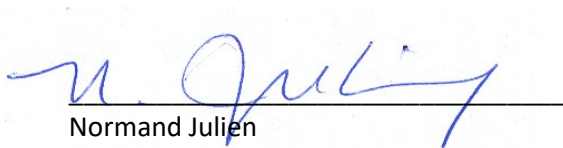
SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **D'ADOPTER** le *Rapport financier annuel (AS-471) se terminant le 31 mars 2022* du CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- **D'AUTORISER** M. Guy Thibodeau, président-directeur général, et M. Stéphane Bussières, directeur des ressources financières, à signer, pour et au nom du CIUSSS de la Capitale-Nationale, le *Rapport financier annuel (AS-471) se terminant le 31 mars 2022*.

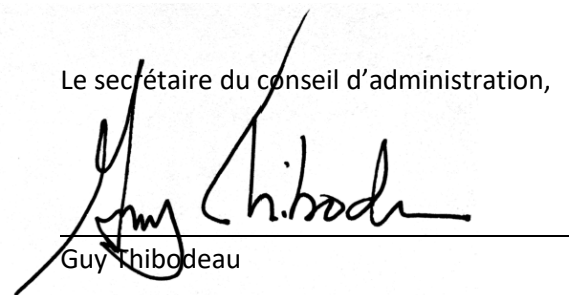
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance spéciale se termine à 13 h 6.

Le vice-président du conseil d'administration,


Normand Julien

Le secrétaire du conseil d'administration,


Guy Thibodeau

Date : 27 septembre 2022